

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

Fin de la suspension des frais de retard dès le 19 septembre

Brossard, le 13 septembre 2022 – La Ville de Brossard souhaite informer la population que tout document remis **après le 19 septembre** à la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage sera soumis à des frais de retard.

Je retourne mes livres rapido à la biblio !

Mentionnons que durant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de coronavirus, la bibliothèque avait temporairement suspendu l'application des frais de retard pour les documents rapportés après échéance.

Rappelons que la durée du prêt de l'ensemble des documents est de 4 semaines. Les frais de retard sont appliqués comme ceci :

Section Adultes

- 0,15 \$/jour/document
- Maximum: 7 \$/document

Section Jeunesse

- 0,05 \$/jour/document
- Maximum: 1 \$/document

Aussi, la Ville invite les abonnés de la bibliothèque à surveiller l'état de leur prêt et celui de leurs enfants sur leur dossier en ligne. Notez qu'un avis de courtoisie est envoyé à l'abonné par courriel deux (2) jours avant l'échéance du prêt en guise de rappel. Le renouvellement ou retour des documents doit donc s'effectuer **avant la date d'échéance**.

Pour laisser la chance à d'autres lecteurs d'emprunter des documents à la bibliothèque, nous rappelons qu'il est important de respecter la date d'échéance du retour des documents en retournant les livres rapido à la biblio!

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 **brossard**